

Achat de vélos à assistance électrique neufs ou d'occasion, ou de vélos pliants

Coup de pouce de RLV pour pédaler !
Jusqu'à 250 € remboursés !

Appel à projets du 1^{er} au 28 février 2020

Dans le cadre de sa politique de développement des modes doux et alternatifs à la voiture individuelle et de son futur schéma directeur cyclable, RLV souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo et propose aux habitants des 31 communes de bénéficier d'une aide financière à l'achat de leur vélo à assistance électrique neuf ou bien d'occasion (nouveau), ou de leur vélo pliant, pour leurs déplacements quotidiens. Les habitants ayant déjà loué un vélo à assistance électrique du service RLV'Lo mis en place par RLV, pourront bénéficier d'une prime plus importante. Une seule subvention par foyer fiscal peut être attribuée ; l'aide n'est pas renouvelable.

Le vélo ne devra pas avoir été acheté avant le 1^{er} février 2020 pour que son achat soit subventionné.

Le dispositif sera mis en place en février (dépôt des dossiers du 1^{er} au 28 février 2020) dans le cadre de la politique « mobilités » de RLV qui prévoit également l'élaboration d'un schéma directeur cyclable en 2020.

À VÉLO

Comme sur
des roulettes
dans
l'Agglo

**2^{ème} APPEL
À PROJETS :**
Dépôt des dossiers
de demande de
subventions
du 1^{er} au
28 février 2020
Plus d'infos sur
www.rlv.eu

Coup
de pouce de
RLV pour pédaler

Jusqu'à 250 € remboursés
pour l'achat de votre vélo à
assistance électrique neuf
ou d'occasion, ou vélo
pliant ! *

www.rlv.eu

RLV
RIOM LIMAGNE
& VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Achat d'un vélo à assistance électrique neuf		Achat d'un vélo pliant	
Habitant de RLV	Habitant de RLV ayant utilisé le service RLV'Lo	Habitant de RLV	Habitant de RLV ayant utilisé le service RLV'Lo
Prime de 20% du montant de l'acquisition dans la limite de 200 € maximum	Prime de 25% du montant de l'acquisition dans la limite de 250 € maximum	Prime de 20% du montant de l'acquisition dans la limite de 75 € maximum	Prime de 30% du montant de l'acquisition dans la limite de 100 € maximum

Nouveau : achat d'un vélo d'occasion à assistance électrique :

Habitant de RLV	Habitant de RLV et usager RLV'Lo
Prime de 20% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 100 €	Prime de 25% du montant de l'acquisition dans la limite d'une aide maximale de 125 €

Formulaire de demande de subvention et règlement en ligne sur www.rlv.eu

Un schéma directeur cyclable pour 2020

RLV travaille actuellement à la mise en place d'un maillage d'itinéraires cyclables à l'échelle de son territoire afin de favoriser la pratique du vélo pour des déplacements du quotidien en étant une alternative à l'usage de la voiture, mais aussi pour la pratique sportive et touristique.

Après la phase de diagnostic comprenant un travail de terrain et des échanges avec les communes, les acteurs institutionnels et associatifs, qui a permis de faire un état des lieux des aménagements existants, du potentiel de l'usage du vélo et des besoins en déplacement, des ateliers ont démarré pour définir les axes structurants que comprendra le schéma directeur en cours de réalisation.

CONTACT PRESSE

Valérie FAUGERE
04 73 67 12 19 – v.faugere@rlv.eu